

Plaines du Donziais à partir de Cosne-Cours-sur-Loire



Une randonnée proposée par coeureloire

Parcourez les plaines du Donziais de Cosne-Cours-sur-Loire à Donzy en vélo (à assistance électrique ou non).

Durée :	3h	Difficulté :	Moyenne
Distance :	43.87km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	197m	Activité :	A VTT
Dénivelé négatif :	198m		
Point haut :	232m	Commune :	Cosne-Cours-sur-Loire (58200)
Point bas :	142m		

Description

Départ du Palais de Loire, Rue du Général de Gaulle.

(D/A) Suivre le balisage VAE en empruntant la D955 ou Rue du Général De Gaulle. Continuer tout droit sur 200 m jusqu'à arriver aux feux. Prendre en face la Rue du Commerce toujours en suivant le balisage VAE. Une fois arrivé au rond-point, prendre en face à la pharmacie en direction de Donzy-Clamecy.

(1) Prendre à droite la Rue de Donzy et continuer tout droit sur 1.3 km en passant d'abord sur la voie ferrée puis sous l'autoroute.

(2) Une fois passé sous l'autoroute, prendre la première à gauche dans la Rue du 11 Novembre. La suivre sur 1.4 km jusqu'à déboucher sur la Route de Saint-Père.

(3) À Saint-Père (église), continuer en face sur la Rue des Vignes. Continuer au Nord-Est sur ce chemin de terre sur environ 2,5 km.

(4) Au croisement en T, virer à droite et passer sous une ligne à haute tension. Traverser une petite route.

(5) À l'intersection avec la D244, prendre le chemin droite qui descend. Virer à gauche le long d'une mar (lavoir).

(6) Au lieu-dit Villaines, à l'intersection avec la Rue du Cormier, prendre en face, Rue des Ravières en direction de Donzy. Suivre la D244 sur environ 5 km en suivant le balisage VAE. Traverser les lieux dits de Meung et de La Grande Brosse.

(7) Après la Grande Brosse (silos), prendre à droite Rue du Coq Libeau et rejoindre le lieu-dit de La Petite Brosse.

(8) Prendre à gauche sur la route goudronnée. Suivre cette route sur environ 3.5 km jusqu'à arriver à un cédez le passage.

(9) Au croisement avec la D2, prendre en face, puis à droite au lieu-dit du Blanc Gâteau. Continuer la route sur la Rue de la Bertine.

(10) Tourner à droite puis à gauche, toujours Rue de la Bertine. Au Stop, virer à gauche sur la D33, Rue du Maréchal Leclerc.

(11) Après la Place de la mairie, prendre à droite Rue du Bas de la Chaume et Rue du Jeu de Paume puis prendre à droite Rue André Audinet. Continuer tout droit sur 800 m en passant d'abord devant le complexe sportif sur

Points de passages

- D/A Palais de Loire**
N 47.41162° / E 2.9227° - alt. 147m - km 0
- 1 Rue du commerce**
N 47.41132° / E 2.92849° - alt. 147m - km 0.47
- 2 Route de Donzy**
N 47.40681° / E 2.9447° - alt. 147m - km 1.8
- 3 - Église Saint-Pierre-du-Trépas (Saint-Père)**
N 47.41193° / E 2.96035° - alt. 159m - km 3.42
- 4 Croisement en T**
N 47.42293° / E 2.9956° - alt. 229m - km 6.42
- 5 Parigny**
N 47.42299° / E 3.02403° - alt. 215m - km 8.62
- 6 Villaines**
N 47.41928° / E 3.02269° - alt. 206m - km 9.13
- 7 Rue du Coq Libeau**
N 47.40349° / E 3.07885° - alt. 206m - km 14.05
- 8 Petite Brosse**
N 47.39884° / E 3.0795° - alt. 206m - km 14.6
- 9 Route D2**
N 47.37825° / E 3.11204° - alt. 186m - km 18.07
- 10 Virage à droite**
N 47.373086° / E 3.116139° - alt. 183m - km 18.77
- 11 Rue du Bas de la Chaume**
N 47.37109° / E 3.12329° - alt. 181m - km 19.59
- 12 Route de l'Abbaye**
N 47.368844° / E 3.114367° - alt. 183m - km 20.34
- 13 - Église Notre-Dame-du-Pré (Donzy)**
N 47.366114° / E 3.110962° - alt. 188m - km 20.75
- 14 - Église Saint-Martin-du-Pré (Donzy)**
N 47.36404° / E 3.10973° - alt. 183m - km 21
- 15 Donzy le Pré**
N 47.36001° / E 3.10693° - alt. 203m - km 21.49

votre gauche et la piscine sur votre droite.

(12) À l'intersection, prendre sur la gauche et traverser Donzy-le-Pré.

(13) Devant les vestiges de l'Église Notre-Dame du Pré, bifurquer à gauche et passer l'ancienne Église Saint-Martin-du-Pré.

(14) À l'intersection continuer en face sur la route de Lyot.

(15) À la fourche, rester sur la droite et suivre la route tout droit.

(16) Au lieu-dit Le Vernoy, à un carrefour, tourner à gauche et entrer dans Suilly-la-Tour.

(17) Déboucher sur la D4 et la suivre à droite sur 450 m. Tourner alors à droite en direction de Château des Granges / Cosne-Cours-sur-Loire.

(18) Au château, virer à gauche.

(19) A Fontenoy, au croisement, tourner à gauche en direction de Cosne-Cours-sur-Loire.

(20) Prendre la 1^{re} à gauche direction Saint-Quentin-sur-Nohain.

(21) Après le passage des deux ponts suivre le chemin à droite et poursuivre jusqu'à la ferme au lieu-dit Saint-Martin puis continuer jusqu'à la chemin à droite.

(22) Déboucher sur la D153 et la suivre à gauche.

(23) Prendre aussitôt la 1^{re} à droite, la D118.

(24) Au croisement, aller tout droit.

(25) Au croisement suivant, effectuer un droite-gauche et traverser le lieu-dit Paillot.

(26) Continuer à droite sur la D118. Traverser les lieux-dits Bohême, Fontaine Morin et Maison Rouge.

(27) Au rond-pont avec la D33, continuer tout droit sur la D118. Enjamber l'A77 et entrer dans Cosne-Cours-sur-Loire.

(28) Au rond-point, prendre la première à droite (D118). Tourner ensuite à gauche dans la Rue des 4 fils Doumer. Prendre la première à droite, Rue des Puits pour rejoindre les bords de Loire.

(29) Continuer à droite, sur les bords de Loire jusqu'à la 2^e rue à droite.

(30) Quitter le bord de Loire et suivre à droite la Rue des Forges. Remonter ensuite la Rue Saint-Agnan et longer l'église du même nom.

(31) Au rond-point, tourner à gauche. Franchir le Nohain et, au rond-point, encore à gauche, la Rue Alphonse Baudin. Au rond-point suivant, retrouver le Palais de Loire (D/A).

- **16 Carrefour - Le Vernoy - Pont sur le - Nohain (rivière)**
N 47.34144° / E 3.06344° - alt. 166m - km 25.43
- **17 Route D4**
N 47.33791° / E 3.06083° - alt. 169m - km 25.87
- **18 - Château des Granges**
N 47.340946° / E 3.051009° - alt. 165m - km 26.82
- **19 Fontenoy**
N 47.35436° / E 3.03852° - alt. 161m - km 28.76
- **20 Bifurcation - Le Marais. Vers le pont du - Nohain (rivière)**
N 47.35419° / E 3.01474° - alt. 160m - km 30.73
- **21 Chemin à droite**
N 47.350775° / E 3.014247° - alt. 155m - km 31.15
- **22 Route D153**
N 47.353276° / E 2.994184° - alt. 157m - km 32.98
- **23 Route D118**
N 47.351328° / E 2.99206° - alt. 159m - km 33.26
- **24 Croisement**
N 47.358611° / E 2.982426° - alt. 167m - km 34.37
- **25 Croisement**
N 47.363509° / E 2.977125° - alt. 161m - km 35.12
- **26 Paillot**
N 47.365035° / E 2.972812° - alt. 157m - km 35.57
- **27 Rond-Point**
N 47.38538° / E 2.94499° - alt. 169m - km 38.94
- **28 Rond-Point - Cosne Cours sur Loire**
N 47.403797° / E 2.922891° - alt. 156m - km 41.7
- **29 - Loire (fleuve)**
N 47.40185° / E 2.918314° - alt. 143m - km 42.41
- **30 Rue des Forges**
N 47.407954° / E 2.921548° - alt. 142m - km 43.14
- **31 - Église Saint-Agnan (Cosne-Cours-sur-Loire)**
N 47.408952° / E 2.923316° - alt. 149m - km 43.38
- **D/A Palais de Loire**
N 47.411639° / E 2.922698° - alt. 147m - km 43.87

Informations pratiques

Palais de Loire - location de vélo à assistance électrique par l'office de tourisme.

A proximité

Centre-ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Église de Saint-Père.

La Commanderie de Villemoison.

Les Jardins de Villaines.

Le site de la Grande Brosse : Chapelle Saint-Étienne, le Tilleul, le Moulin de la Grande Brosse (éolienne Bollée qui servait de pompage de l'eau - construction métallique du XIXe siècle) , le lavoir.

La chèvrerie des Brosses.

Le Moulin du Commandeur.

Centre-ville de Donzy.

Moulin de Maupertuis - Écomusée de la Meunerie.

Huilerie du Moulin de l'Île.

Prieuré Notre Dame du Pré.

Chapelle Saint-Martin-du-Pré.

Centre-ville de Suilly-la-Tour.

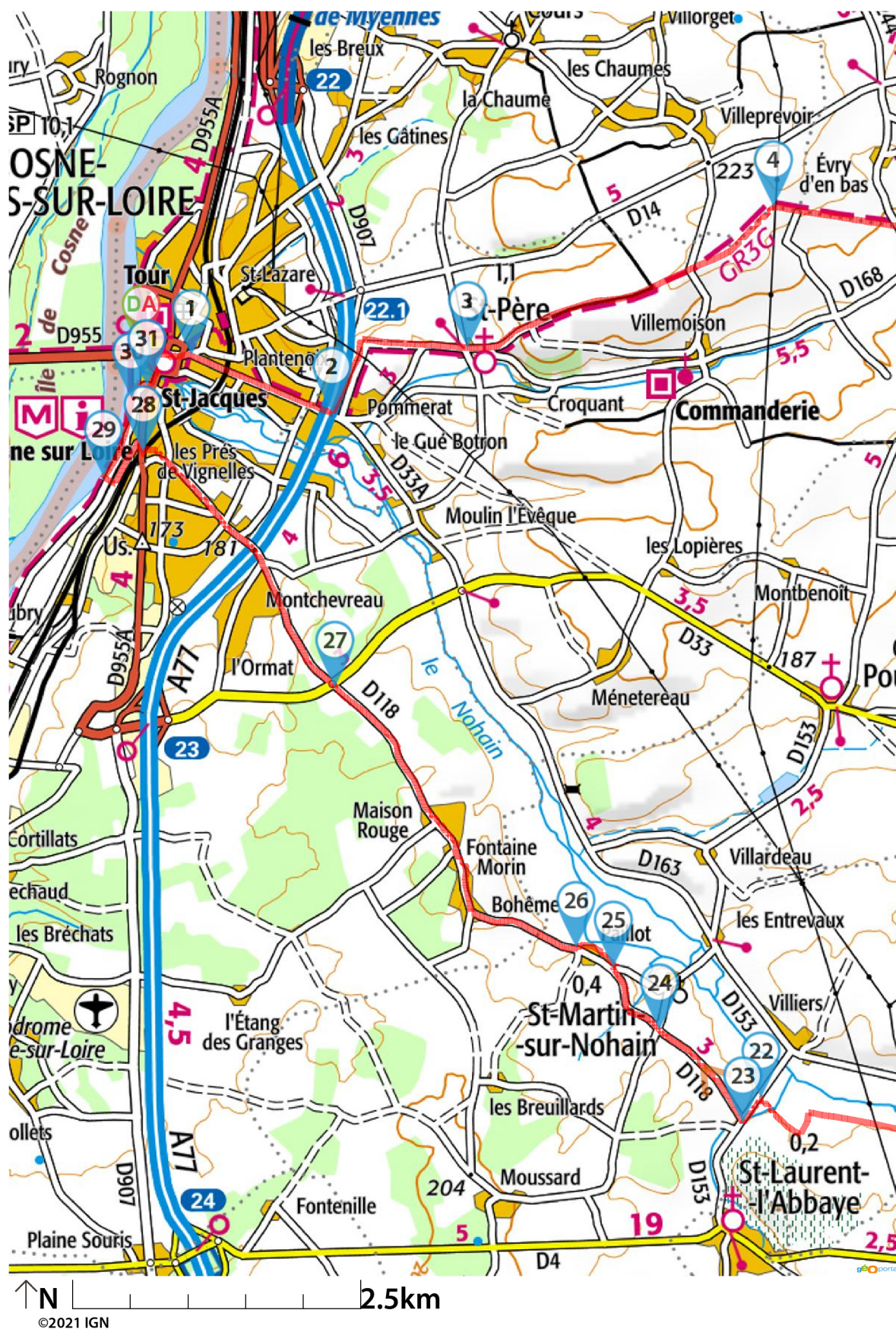
Château des Granges.

Domaine viticole de Favray.

Domaine viticole Charrier.

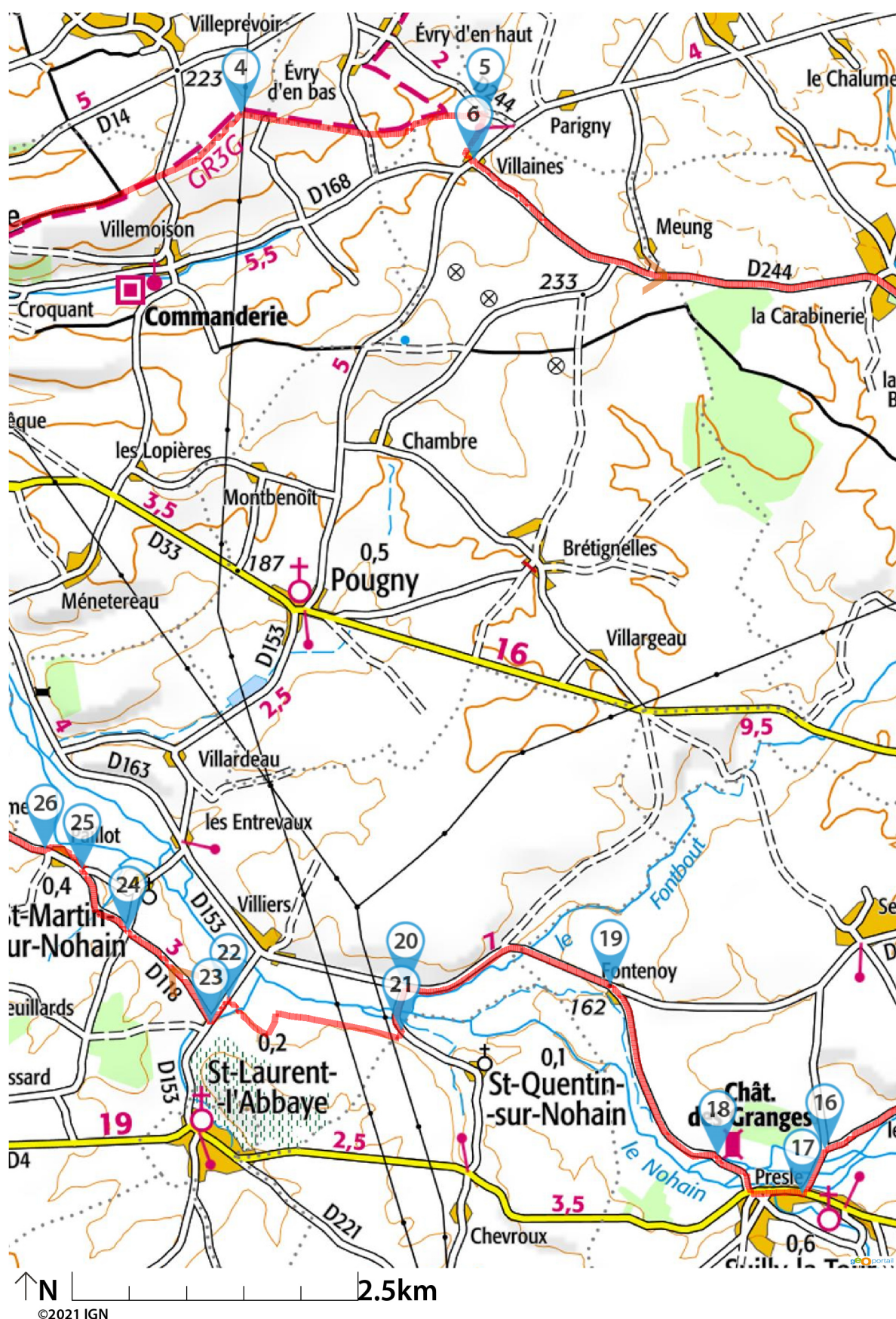
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/3603987>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



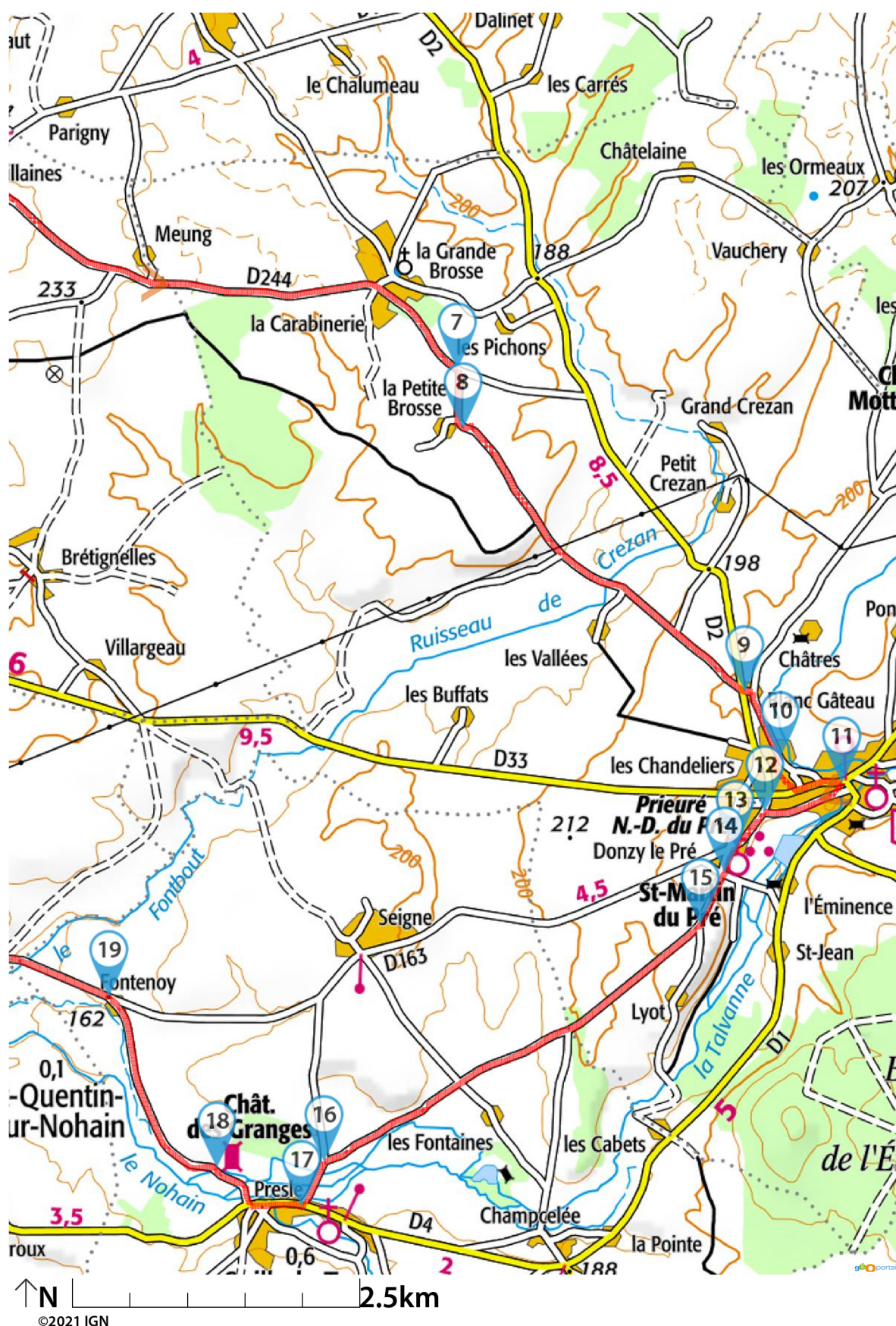
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



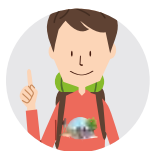
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

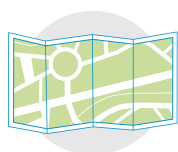
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



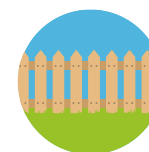
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



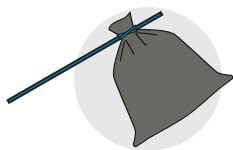
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.